

Nous voulons un climat de travail respectueux et serein !

Nous avons prévu la distribution d'un tract depuis le mois de janvier. Nous sommes désolés pour ce retard. Néanmoins à notre initiative, nous avons tenté d'associer la section CFDT locale. Pour des raisons qui leur appartiennent, cela n'a pu se faire. Nous le regrettons amèrement car pour la CGT l'unité revendicative est une condition nécessaire pour l'intérêt du personnel.

Turnover et désorganisation au CCAS !

Deux agents contractuels viennent d'être remerciés sans aucune explication. Le premier cas après un an et le deuxième après 3 ans de bons et loyaux services dans un secteur où la qualification et les compétences sont demandées. Aujourd'hui, les postes sont à pourvoir sans publicité de déclaration de vacances d'emplois auprès du CDG. Dans un tel contexte que faut-il comprendre ? Avec une ambiance tendue depuis plusieurs mois dans un service où les agents sont confrontés à un public déjà suffisamment fragilisé et souvent exposé à des situations d'urgence, la municipalité désorganise le CCAS. Quel est l'intérêt de cette manœuvre, une remise en cause de la politique sociale de la ville ?

Revendication : réintégration des agents contractuels remerciés et plan de titularisation pour tous les travailleurs précaires de la collectivité (voir tableau page 2).

L'utilisation des salariés sous contrat précaire est une réalité qui fragilise les personnels concernés et n'apporte aucune perspective



d'avenir. Aussi le turnover déstabilise les équipes et dégrade le service public. Lorsque nous revendiquons l'augmentation des effectifs, c'est surtout le nombre d'agents sous statut de la Fonction Publique. Les contrats aidés (CAE, CUI, contrat d'avenir...) sont essentiellement financés par des aides de l'état. Pourquoi cet argent ne pourrait-il pas servir à financer de vrais emplois sous statut ?

Souffrance au travail

Nous venons tous au travail pour gagner notre vie. Or, les agissements et les décisions de certains élus engendrent un mal-être jusqu'à voir des collègues en larmes, d'autres craquer sur leur lieu de travail ou aussi constater un absentéisme relatif aux troubles psychosociaux. Des agents sont à l'isolement depuis plusieurs mois. Cela ne doit pas continuer ! Personne ne doit être le souffre-douleur de quiconque ! Le respect et la dignité doivent être appliqués. **Dans ce contexte, le bien-être au travail est devenu une revendication majeure. Pour cela nous demandons l'évaluation des risques psychosociaux au CHSCT.**

Fuite du personnel

Une autre conséquence de la situation décrite ci-dessus : des agents font le choix de quitter la collectivité par voie de disponibilité tandis que d'autres cherchent activement une mutation. (3 départs depuis le 1^{er} janvier).

Travailleurs handicapés

Un agent avec la reconnaissance du statut de travailleur handicapé a été mis en relation avec le centre de gestion. C'est inacceptable ! Comment une collectivité de plus de 200 agents n'est-elle pas en mesure de reclasser un salarié en difficulté ? A la demande de l'agent, le Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) doit intervenir et à notre demande le CHSCT doit être consulté ! A ce propos, la loi prévoit la tenue de 3 séances de CHSCT dans l'année. Or, en 2015 et en 2016, une seule réunion CHSCT s'est tenue. **La CGT demande le respect des textes en vigueur.**



Agence postale communale !

Sur le fond : nous sommes opposés à cette décision. D'où vient-elle ? Un contrat a été signé entre l'État, la Poste et l'Association des maires de France (AMF). Il prévoit de supprimer 3 000 bureaux de poste sur les 7 000 qui existent actuellement.

Ainsi à Hayange-Konacker, le Maire a accepté d'appliquer le plan du gouvernement en transformant le bureau de Poste en agence communale. Les conséquences : le gouvernement transfère les dépenses sur la commune et c'est donc la population de

Hayange qui paiera pour moins de services postaux !

Sur la forme : La tenue d'un CT avant l'ouverture de l'agence du Konacker a été demandée afin d'examiner plusieurs aspects organisationnels (désignation des agents affectés, horaires, formations...). Résultat à ce jour : **AUCUNE REPONSE.**

L'ensemble des représentants du CHSCT a interpellé également le Maire pour examiner les questions de sécurité. Résultat à ce jour : **AUCUNE REPONSE.** Et pourtant l'agence postale communale a ouvert le 5 janvier dernier.

Nous demandons le respect des instances paritaires en les consultant en amont de toutes décisions relatives aux personnels.

8 mars : journée internationale des droits de la femme

Pour l'intérêt de cette journée, nous avons examiné l'égalité professionnelle à la mairie de Hayange. D'après le bilan social 2015 certains chiffres parlent d'eux-mêmes :

	Total	Hommes	Femmes
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	36	10	26
Titulaires à temps non complet	27	1	26

Aussi, la filière technique compte 123 agents (79 hommes et 44 femmes). Pas une seule femme n'a accédé à un poste d'agent de maîtrise (18 hommes dans ce cadre d'emplois).

Nous revendiquons le passage à temps complet pour les agents qui en ont fait la demande.

Face à cette situation, la CGT assume ses responsabilités ! Nous sommes une organisation syndicale résolument orientée pour la défense des intérêts matériels, moraux et physiques des personnels. Par certains, nous sommes qualifiés d'être toujours dans la contestation. Si nous sommes souvent critiqués à l'encontre de certaines décisions, nos positions ont toujours été motivées. Toutefois, l'annonce faite par le Maire lors de la cérémonie des vœux relative à l'augmentation de la participation employeur à la cotisation complémentaire prévoyance, résulte de notre proposition. Nous sommes effectivement contestataires tout en exprimant des revendications et des propositions. A bon entendre !